



FORMATION CONTINUE 2026

COLLOQUE EN VISIOCONFERENCE

MARDS

L'AMIABLE PEUT-IL RENDRE JUSTICE ?

Ce colloque co-organisé par la Cour d'appel d'Agen, la Cour d'appel de Toulouse et l'ENM ouvre 30 places en visioconférence aux avocats du ressort de l'EFA. 15 places à la cour d'appel (salle Minerve) et 15 places depuis les cabinets d'avocat.

Vendredi 13 mars, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en visioconférence depuis la Salle Minerve de la Cour d'appel de Toulouse (15 places) ou depuis les cabinets (15 places)

Natalie FRICERO

Professeur des Universités (université Côte d'Azur), Membre du Conseil national de la médiation

Frédérique AGOSTINI

Conseiller référendaire à la Cour de cassation

Hirbod DEGHANIE-AZAR

Médiateur, Formateur, Ambassadeur de l'amiable

David LLAMAS

Bâtonnier Barreau Agen

Anabelle MELKA

Magistrate au tribunal judiciaire de Valence

Béatrice RIVAIL

Première présidente de la Cour d'Appel d'Agen

Laurent IZAC

Président de la compagnie des experts judiciaires Cour d'appel de Toulouse

Chantal FERREIRA

Première présidente de la cour d'appel de Toulouse

120€ la séance

80€ / - 2 ans

Objectifs : Mesdames et Messieurs les chef.fe.s des cours d'appel d'Agen et de Toulouse organisent un colloque des modes amiables, organisé à la cour d'appel d'Agen et **retransmis en simultané par visioconférence à la cour d'appel de Toulouse, salle MINERVE (15 places ouvertes) et dans les cabinets d'avocats (15 places ouvertes)**

Cet évènement réunira les professionnels de justice des deux ressorts : magistrats, médiateurs, Bâtonniers et avocats référents, conciliateurs de justice et experts judiciaires.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - Actualités – Enjeux et portée du décret 2025-660 du 18 juillet 2025

- Mise en état conventionnelle – Principe de coopération
- Spectre de l'amiable
- Questions de la salle

II - Négociation – Une entrée dans l'amiable

- Techniques et pratiques de la négociation
- Le rapport des avocats à la négociation (formation, pratiques)
- Questions de la salle

III - L'office augmenté du juge : l'an 3 de l'ARA

- Pratique de l'ARA au sein de juridictions de 1ère instance et enjeux en causes d'appel
- Questions de la salle

IV - La place de l'amiable dans l'expertise judiciaire

- Cadre juridique et problématiques pratiques
- Questions de la salle

Clôture : Perspectives et enjeux territoriaux

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Modalités d'évaluation de la formation :

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation

d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants qui suivront la formation depuis leur cabinet par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)